

	<b>COMPTE RENDU</b> <b>Réunion Ordinaire du Comité</b> <b>Directeur du 12 février 2022.</b>	Pages : 9
		12 février 2022
Rédacteurs : Pénélope Chauvin James Vajoumounien		

**Siège France Cricket, Début de séance programmé : 14h, Quorum (9/13) atteint à 14h10**

## 1. EMARGEMENT

Présents à 14h avec droit de vote : Balaji Cadirvelou (BC) ; Lara Armas (LA) ; Maëlle Cargouët (MC) ; Olivier DUBAUT (OD), vice-président ; Deva Amirdalingame (DA) ; Mobashar Ashraf (MA) ; Prébagarane Balane (PB), Président ; Tracy Rodriguez (TR)

Présents sans droit de vote : Saravana Durairaj (SD), Directeur sportif ; Sendhil Tambidoure (ST), Agent de développement ; Lise Matanga (LM), Gestionnaire administrative ; Rolf Zechner (RZ), Président Nîmes Cricket Club, invité.

Absents excusés : Asif Zahir (AZ)

Retard : Prethevechand Thiyagarajan (PT), Trésorier ; Michel Saravanan (MS) ; James Vajoumounien (JV), Secrétaire adjoint ; Pénélope Chauvin (PC), Secrétaire générale ;

**14h10 : Le quorum (9/13) est atteint donc le Comité Directeur peut délibérer.**

Arrivée James Vajoumounien (JV) à 14h15, Michel Saravanan (MS) à 14h30, Prethevechand Thiyagarajan (PT) à 14h40.

Le quorum passe à 12/13

## 2. Validation tarification officielle France Cricket 2022

(TR) demande dans quel cadre le directeur sportif peut-il être payé 500 euros la journée ?

Le Directeur Sportif ne sera pas rémunéré 500€ mais France Cricket facturera chaque prestation effectuée par celui-ci.

Les prestations des salariés de France Cricket seront facturées par France Cricket et celles des bénévoles licenciés cricket missionnés par France Cricket seront facturées par leurs clubs respectifs.

(LA) demande des précisions sur les tarifs de mise à disposition des terrains et hospitalité.

Le président précise que France Cricket, n'ayant pas ses propres infrastructures, indemnise les clubs qui mettent à disposition leur infrastructure pour les événements organisés par France Cricket.

Le forfait hospitalité est une somme forfaitaire proposée par France Cricket aux clubs organisateurs d'évènements.

(OD) fait remarquer que le tarif des formations arbitres, scoreurs et entraîneurs peut être dissuasifs pour les clubs qui voudraient y envoyer des membres.

Le Président rappelle que le plan de formation cricket 2021-2024 a été validé à l'Assemblée Générale du 19 juin 2021 à l'unanimité (Cf le compte rendu de L'AG du 19 juin 2021 ainsi que le document Formation Cricket-2021-2024).

Le plan de formation 2022-2024 a été rediscuté lors de notre réunion du comité directeur du 16 octobre 2021, il a été dit « **Au niveau des financements, les formations sont prises en charge à 100% par les Comités Départementaux et les ligues régionales qui ont des budgets pour cela** » Le CD a pris acte et a approuvé à l'unanimité (Cf CD du 16 octobre 2021).

Le président déplore que les membres du comité directeur ne lisent pas les comptes rendus des réunions ainsi que les documents qui sont pourtant envoyés suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent justement les lire et poser les questions aux responsables des commissions en amont des réunions. Découvrir les documents le jour des réunions entraîne une série de questions, des débats interminables et une perte de temps.

(OD) remarque que la FFBS n'exige pas de produire un certificat de PSC1, ni un extrait du casier judiciaire pour la formation DFA et demande pourquoi cela est exigé de la part de France Cricket.

Le Président rappelle que c'est une exigence d'ICC. (OD) demande à voir les documents d'ICC. Le Président répond que certains membres du comité directeur ont pris l'habitude d'écrire directement à ICC et indique à OD qu'en tant que vice-président de France Cricket et membre du Bureau, il peut en faire la demande directement à ICC. Comme stipulé dans le Règlement Intérieur, le Bureau assure une liaison avec les instances ICC.

Une fois toutes les questions épuisées, il est procédé au vote pour la validation du document :

<b>Abstention</b> 1	<b>Contre</b> 5	<b>Pour</b> 6
------------------------	--------------------	------------------

**La tarification officielle France Cricket 2022 est validée par le Comité Directeur.**

### **3. Validation du Budget Prévisionnel 2022**

La demande de convention d'objectif 2022 pour le cricket a été déposée auprès de la FFBS, nous sommes en attente d'une réponse officielle de leur part (Cf : demande Convention d'objectif saison 2022)

Si nos demandes sont refusées par la FFBS, France Cricket sollicitera directement l'ANS et le ministère des sports.

Ligne Dons aux œuvres = abandons de créances de la part des bénévoles

Ligne Sponsoring : recherche de sponsors (en projet avec la directrice générale).

Avec les baisses de subventions ICC et le recrutement de la directrice générale, France Cricket pourra s'appuyer sur les réserves pour la saison 2022.

(OD) remarque le déséquilibre entre les frais de personnels qui s'élèvent à 180 000 € par rapport aux recettes générées par les licences et souligne qu'il faudrait que les licences équilibrent au moins les frais de personnels.

Le Président précise que pour augmenter les recettes, une recherche de subventions pourra être menée cette année par France Cricket et n'est pas favorable pour une augmentation des tarifs des licences.

Une fois toutes les questions épuisées, il est procédé au vote pour la validation du document :

<b>Abstention</b> 1	<b>Contre</b> 0	<b>Pour</b> 11
------------------------	--------------------	-------------------

**Le budget prévisionnel 2022 France Cricket est validé par le Comité Directeur**

#### 4. Validation des Compte de résultat et bilan 2021

Certains membres du comité directeur souhaiteraient avoir une version simplifiée de nos comptes de résultat 2021 pour mieux les comprendre.

L'idée est de créer un document explicatif et pédagogique qui servirait également à présenter les comptes lors de l'AG 2022. La secrétaire générale propose une réunion de travail avec le trésorier, la gestionnaire administrative ainsi que le cabinet comptable pour élaborer ce document (action à mettre en place par la Secrétaire Générale).

Le Président rappelle que si le bilan comptable est envoyé en amont, c'est pour que chacun en prenne connaissance et puisse poser les questions avant la réunion, et qu'ensuite (LM) les transmette au comptable afin d'avoir les réponses le jour de la réunion. (LM) a proposé aux membres du comité directeur de formuler toutes leurs questions et de les envoyer au plus tard le mardi 15 février 2022.

Une fois toutes les questions épuisées, il est procédé au vote pour la validation du document :

<b>Abstention</b> 2	<b>Contre</b> 4	<b>Pour</b> 6
------------------------	--------------------	------------------

**Les comptes de résultat et bilan 2021 de France Cricket sont validés par le Comité Directeur.**

**16h00 Départ de Tracy Rodriguez, le quorum est de 11/13**

#### 1. Dossier USCA

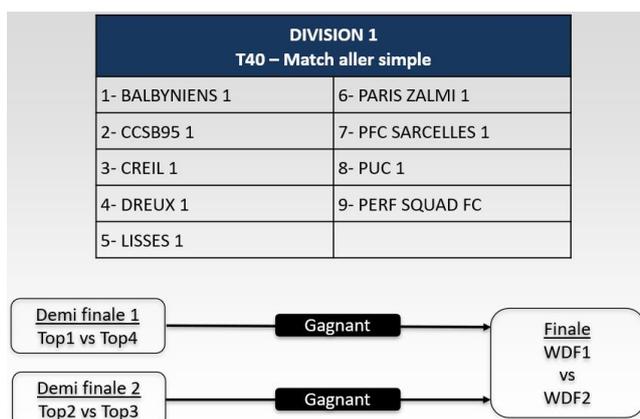
À la suite de l'appel de l'USCA, le comité directeur valide la décision du Bureau de France Cricket.

Une fois toutes les questions épuisées il est procédé au vote pour la validation de la décision :

<b>Abstention</b> 4	<b>Contre</b> 0	<b>Pour</b> 7
------------------------	--------------------	------------------

#### 5. Validation des équipes inscrites pour les championnats 2022

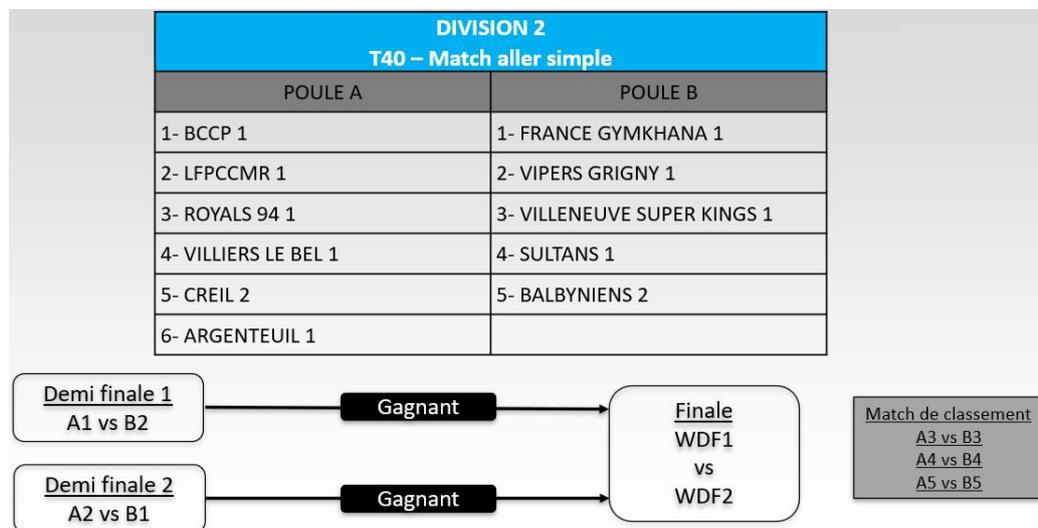
**Division 1 :**



- Une nouveauté : l'équipe Performance Squad de France Cricket est intégrée à la D1 :
  - Elle participera uniquement pour la saison régulière.
  - A la fin de la saison régulière :
    - o Si elle termine dans les 4 premières du classement, elle cédera sa place pour la 5<sup>ème</sup> équipe du classement.
    - o Si elle termine dans les 2 dernières du classement, les équipes classées dans les deux dernières positions (sauf Performance Squad) de la Division 1 saison régulière seront reléguées en Division 2, pour la saison suivante.

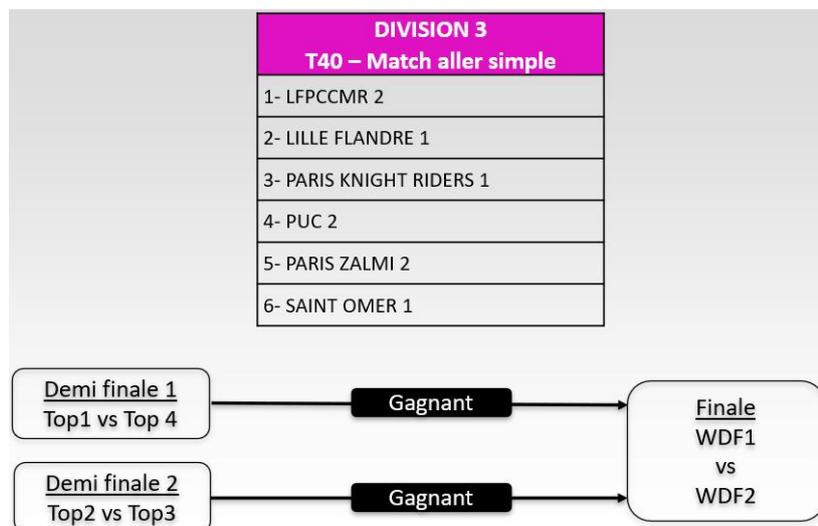
Un débat est engagé pour savoir si les joueurs ne risquent pas d'avoir un dilemme si un match de leur équipe est programmé en même temps qu'un match pour l'équipe Performance Squad. SD répond que cette situation sera évitée au maximum et que des solutions seront trouvées, le cas échéant.

### Division 2 :



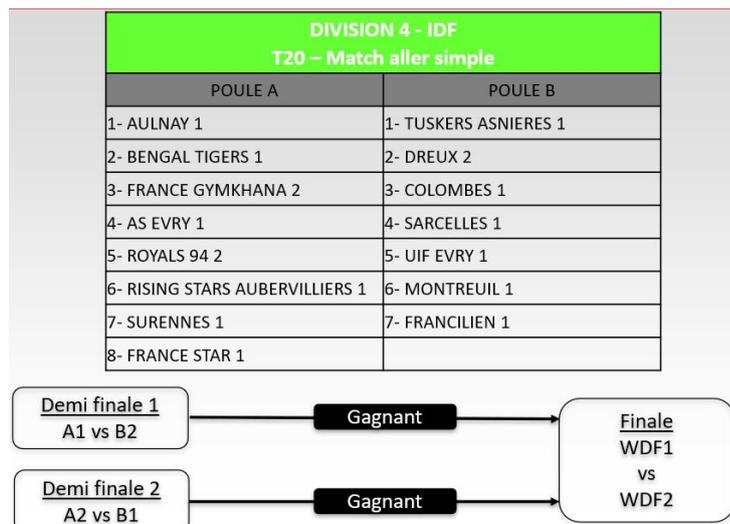
- D2 : Argenteuil a fait une demande pour être intégrée après la date limite d'inscription. Ils n'avaient pas décidé quelle équipe intégrer.

### Division 3 :



- D3 : Saint Omer a fait une demande pour être intégré après la date limite d'inscription. Ils n'avaient pas décidé quelle équipe intégrer.

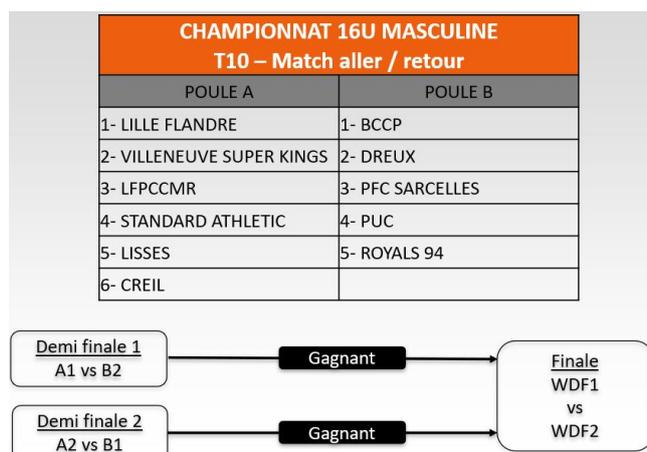
## Division 4 – Île-de-France :



- D4 - IDF : Villiers-le-Bel a fait une demande pour retirer leur 2<sup>ème</sup> équipe sénior pour faute d'effectif.
- Division 4 : Seuls les clubs de la région Île-de-France ont postulé.

La directrice générale va contacter toutes les autres régions pour leur demander de s'intégrer à la Division 4.

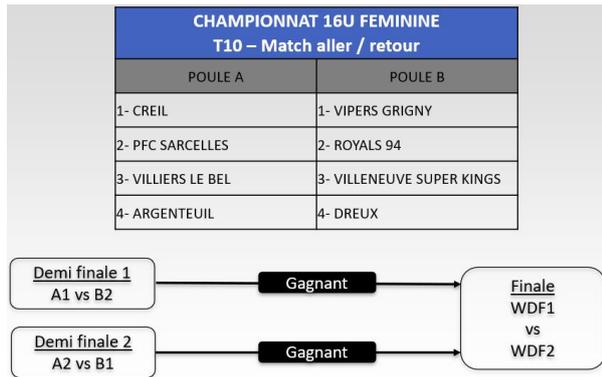
## Championnat 16U Masculine :



## Championnat 19U Masculine :



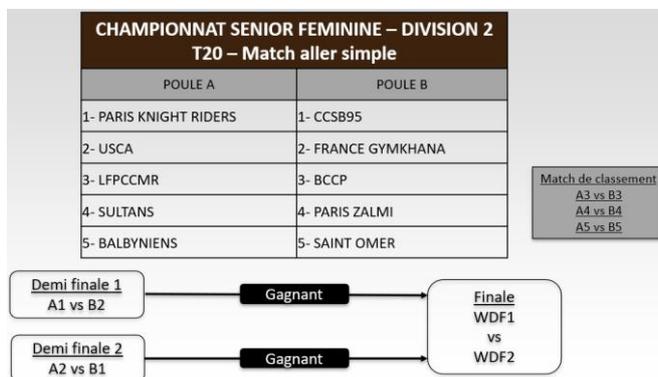
### Championnat 16U Féminine :



### Championnat Féminine sénior D1 :



### Championnat Féminine sénior D2 :



### Coupe de France Masculine sénior :



## France Cricket Premier League Masculine sénior :

FRANCE CRICKET PREMIER LEAGUE SENIOR MASCULINE	
T20 – Match aller simple	
POULE A	POULE B
1- FRANCE GYMKHANA	1- PARIS ZALMI
2- TUSKERS ASNIERES	2- UIF EVRY
3- CCSB95	3- PFC SARCELLES
4- COLOMBES	4- BALBYNIENS
5- PERF SQUAD FC	5- PUC
6- CREIL	6- USCA
7- ROYALS 94	7- DREUX

```
graph LR; D1["Demi finale 1  
A1 vs B2"] -- Gagnant --> F1["Finale  
WDF1  
vs  
WDF2"]; D2["Demi finale 2  
A2 vs B1"] -- Gagnant --> F1;
```

Remarque de (MA) sur les frais d'inscriptions de FCPL qu'il trouve trop élevé : (PT) rappelle que les frais d'inscriptions comprennent les balles, les frais d'arbitrages, les terrains, les récompenses et les frais d'organisation de phase finale, etc.

(MA) propose que soit attribué une récompense financière pour les équipes vainqueurs D1, D2, D3, D4.

Le Président de la CSNC répond que la récompense pour la D1 est la qualification ECL et pour les autres divisions c'est la montée vers la division supérieure.

Une fois toutes les questions épuisées il est procédé au vote :

**Les équipes pour les championnats 2022 France Cricket sont validées par le Comité Directeur à l'unanimité**

## 6. Questions diverses

### Indépendance de France Cricket

Il s'agit d'aller vers un statut de fédération de plein exercice pour France Cricket. OD détaille les avantages pour le développement du cricket français et FC de passer du statut d'organisme national associé à la FFBS (autonomie) à fédération de plein exercice (indépendance) : FC étant déjà membre de l'ICC, cela impliquera d'être admis au CNOF. Les inconvénients sont une période de latence d'une durée non définie, durant laquelle FC, ayant perdu le « parapluie » FFBS, ne sera pas encore reconnue comme « fédération délégataire » par l'Etat. Or ce qui compte vraiment c'est d'obtenir au plus vite la reconnaissance de haut niveau du cricket, que ce soit via la FFBS avec un arrêté ministériel modificatif, ajoutant le cricket au baseball et au softball, ou via un FC de plein exercice, qui aurait obtenu préalablement de l'Etat le statut de fédération délégataire. C'est la reconnaissance de haut niveau qui déclenche la part « équipes de France » de la CO, l'ouverture d'un pôle France Cricket, les aides aux sportifs de haut niveau cricketeurs, l'affectation d'un cadre technique d'Etat. Une première étape est une demande d'agrément de FC, qui est tout à fait possible dans le cadre juridique actuel.

Le Président informe qu'une réunion est prévue début mars entre la FFBS, France Cricket et le ministère des sports.

**Les membres du comité directeur valident à l'unanimité la demande de l'indépendance de France Cricket.**

### **Outil d'ICC pour le recueil des données des activités et animations cricket**

ICC Data Capture Tool - <https://data.kricit.com/Account/Login?ReturnUrl=%2F>

Le Directeur Sportif rappelle l'importance d'utiliser cet outil de recueil des activités et animations qui se font autour du cricket, en France et en Outre-mer. Les présidents des clubs qui rencontrent des difficultés à utiliser le lien, peuvent solliciter le Directeur Sportif.

C'est très important pour les clubs d'utiliser cet outil pour déclarer leurs activités, une fois validée par ICC, ces données peuvent être utilisées par les clubs pour les demandes de subventions auprès de leur mairie, département, région, ainsi qu'auprès de France Cricket.

Le Président rappelle, comme déjà discuté au comité Directeur du 16 octobre 2021 « ***Pour tous les projets portés par les clubs de cricket et pour les financements, il est important que les clubs s'investissent dans les CD et les ligues, participent aux réunions et travaillent sur des projets cricket de demandes de subventions qui sont déposées par les ligues ou les Comité Départementaux. France Cricket peut alors abonder un quart du budget de la demande de subvention du club, en cofinancement avec les ligues, les CD et les autres partenaires financiers.*** » Le CD a pris acte et a approuvé à l'unanimité (Cf le CR CD du 16 octobre 2021)

### **Homologation des matchs amicaux et tournois**

L'obligation de faire homologuer les matchs amicaux et tournois par France Cricket qui apparaît dans l'article 1.4 des règlements généraux des compétitions n'est pas comprise par certains membres du comité directeur. En effet elle est perçue comme une entrave au développement et une ingérence de la part de France Cricket dans la vie des clubs. Le débat est engagé à ce sujet, des demandes d'assouplissement de cette obligation et des sanctions prévues sont demandées. Le débat laisse apparaître de nombreux points à éclaircir sur cette question de l'homologation des tournois et matchs amicaux, notamment dans le délai imposé aux clubs pour envoyer leur demande à France Cricket, au sujet de la nature même des types d'évènements qu'il faut homologuer, et des raisons qui imposent cette obligation.

Par ailleurs le texte des règlements généraux des compétitions officielles 2022 laisse apparaître, dans sa mouture 2022, qui n'a pas pu être validée par le comité directeur avant sa publication, de nouvelles mesures au sujet des matchs amicaux en balle dure (article 4.1).

Il apparaît donc nécessaire de créer un groupe de travail autour de ce texte afin de clarifier l'écriture de certains articles et de le faire officiellement valider par le comité directeur (action à mettre en place par la Secrétaire Générale).

Le Président rappelle que ce sujet a été discuté lors du comité directeur du 16 juillet 2021 et validé par le CD. Le 19 juillet 2021 un mail a été envoyé à tous les clubs affiliés, aux membres du CD et à la FFBS.

La majorité des clubs en France ont compris l'importance de cette procédure, mais cela pose apparemment un problème aux clubs de certains membres du CD.

Le Président rappelle que tous les règlements sportifs pour la saison 2022 ont été envoyés aux membres du comité directeur le 23 décembre 2021, en leur demandant la relecture de tous les règlements et de transmettre leurs questions à la CSNC au plus tard le 03 janvier 2022, aucune question n'a été posée à la CSNC. N'ayant reçu aucune question et compte tenu du délai des inscriptions, un mail a été envoyé à tous les clubs pour inscription, ainsi que tous les règlements sportifs.

Le Président réitère que les membres du comité directeur ne lisent pas les documents.

### **Communication interne**

Certains membres du CD se plaignent de la communication interne à France Cricket : des mails restent sans réponse et la boîte contact@francecricket.com ne permet pas d'identifier l'interlocuteur.

Le Président rappelle que la boîte mail « contact » est générique et que tous les mails entrants sont dispatchés aux responsables des commissions concernées.

Pour toute question, le Président propose de les envoyer à la directrice générale de France Cricket.

Le Bureau de France Cricket est toujours en attente des projets et des comptes rendus de la commission jeune, féminine, scolaire, formation, terrain et arbitrage. Seuls reçus Edf et championnat (action à mettre en place par la Secrétaire Générale).

### **Organisation AG**

La date de l'assemblée générale annuelle est fixée au samedi **26 mars 2022**.

Elle sera précédée d'une **réunion du comité directeur le vendredi 25 mars à 18h**.

A l'ordre du jour de cette prochaine réunion du Comité directeur, il conviendra de préparer une décision pour rajouter 4 places supplémentaires au CD.

**La séance est levée à 18h.**